

N° 77/2009 - MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUITE A DEMISSION
--

Le Maire,

Suite à la démission de Madame Catherine LAMBERT de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale, au sein duquel elle occupait cette fonction.

Madame le Maire prend acte des candidatures, et propose de désigner Madame Alexia RIGOLET comme membre au Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Catherine LAMBERT.

La liste des membres serait désormais comme suit :

<i>Catherine</i>	<i>JOYEUX</i>
<i>André</i>	<i>POPOT</i>
<i>Françoise</i>	<i>CHAVE</i>
<i>Marie</i>	<i>DOS SANTOS</i>
<i>Noura</i>	<i>DEBILI</i>
<i>Véronique</i>	<i>COUVERT</i>
<i>Sylvie</i>	<i>FOULON</i>
<i>Alexia</i>	<i>RIGOLET</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Procède dans les formes légales à la désignation précitée.

Madame Alexia RIGOLET, ayant obtenu 7 voix pour et 20 blancs, a été déclaré élue pour siéger en qualité de membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale.